

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Jocelyne Haller*

*Date de dépôt : 29 avril 2021*

## **Question écrite urgente**

**Marchand-e-s de sommeil : quelle lutte contre ce phénomène et quelles garanties pour leurs victimes ?**

Plusieurs articles ou émissions ont fait part ces dernières semaines du traitement inhumain inacceptable réservé par des « marchand-e-s de sommeil » à leurs locataires. Cette pratique semble particulièrement étendue dans le canton de Genève. Nous remercions dès lors le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Combien de « marchand-e-s de sommeil » ont été interpellé-e-s ces dernières années par les autorités ? Combien ont été poursuivi-e-s en justice ? Combien ont été condamné-e-s ? Quelles sentences ont été prononcées ?*
- 2. Existe-t-il une estimation du nombre de personnes victimes de « marchand-e-s de sommeil » dans le canton ? Quels sont les droits de ces personnes ? Certaines d'entre elles ont-elles déjà été dénoncées à l'OCPM ? Si oui, le Conseil d'Etat peut-il s'engager à ce que ces dénonciations cessent ? Des solutions de relogement ont-elles déjà été proposées à ces personnes ?*
- 3. Un reportage de la RTS a montré que des régies ferment les yeux sur les agissements de « marchand-e-s de sommeil ». Quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il déjà prises afin de veiller à ce que les régies dénoncent les « marchand-e-s de sommeil » ? Quelles nouvelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre afin d'imposer aux régies qu'elles dénoncent les « marchand-e-s de sommeil » ? Est-il prêt à augmenter les contrôles visant à identifier les régies couvrant des « marchand-e-s de sommeil » ?*

4. *Quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il déjà prises afin de lutter contre les « marchand-e-s de sommeil » ? Quelles nouvelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre afin de lutter contre les « marchand-e-s de sommeil » ?*
5. *Quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il déjà prises afin de soutenir et protéger les victimes des « marchand-e-s de sommeil » ? Quelles nouvelles mesures de soutien le Conseil d'Etat entend-il prendre en faveur de la protection de ces victimes ? Une campagne d'information des potentielles victimes au sujet de leurs droits, notamment via les associations œuvrant avec ces publics, est-elle envisageable ? Un accès au logement, permettant de sortir de la spirale d'un inévitable recours à des « marchand-e-s de sommeil », pourrait-il être envisagé ?*